

Nombre de membres afférents au Comité Syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de voix représentées	38

Délibération n° : **26.02.16**

Date de convocation : 27 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six
Le 11 mars à 11 heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, et faisant suite à sa précédente réunion du 17 février 2026 pour laquelle le quorum requis n'a pas été atteint, s'est à nouveau réuni, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRÉ Jean-Bernard		171/52		X	
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52		X	
BOISSET Jean-Marie		171/52		X	
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52		X	
BOUNIOU Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52		X	
BRUGERON Jean-Noël		171/52		X	
BRUNET Jean-Marie		171/52		X	
CARREZ Jean-Claude		171/52		X	
CASTAN Emmanuel		171/52		X	
CHARLEMAGNE Paul		171/52		X	
CHAZE Thierry		171/52		X	
CONFORT René		171/52		X	
COUDERC Didier		171/52		X	
DURAND Bruno		171/52	X		
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	
FLAYOL David		171/52		X	
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52		X	
GALTIER Guy		171/52		X	
GERBAL Anselme		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GRANIER François		171/52		X	
ITIER Jean-Paul		171/52		X	
JAFFUEL Ludovic		171/52		X	
JEANJEAN René		171/52	X		
LONGEAC Daniel		171/52		X	
MALHERBE Éric		171/52		X	
MALZAC Claude		171/52		X	
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52	X		
MAZOYER Lucien		171/52		X	
PAGÈS Manuel		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PAGÈS Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	
PASCON Christian		171/52		X	
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52		X	
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52		X	
SARTRE Francis		171/52		X	
SOULIER Alain		171/52		X	
TARDIEU René		171/52		X	
TEISSIER Michel		171/52		X	
TUFFERY Julien		171/52		X	
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		X	
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52		X	
Déléguées des communes urbaines					
PIC JérémY	Marvejols	10		X	
TRÉMOLIÈRES Valérie	Mende	25		X	
Délégués des EPCI					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17		X	
PROUHÈZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8		X	
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont-Lozère	5		X	
SAINT-LÉGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8		X	
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Monsieur René JEANJEAN a été nommé secrétaire de séance.

**ÉLECTRIFICATION RURALE
Versements de fonds de concours**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26 ;

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère ;

Monsieur le Président expose :

Suite aux demandes concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, dont la réalisation relève de la compétence du SDEE, des devis estimatifs ont été établis par ce dernier.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement de fonds de concours, selon les plans de financement suivants :

ARZENC D'APCHER

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement GC-BTS Chabrier et Pouchastrin	71 264.72 €	Participation du SDEE	47 509.81 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	23 754.91 €
Total	71 264.72 €	Total	71 264.72 €

BANASSAC-CANILHAC

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS 108kVA salle multiculturelle et associative Rue Magdeleine Quarante (soit 57ml)	11 823.96 €	Participation du SDEE	9 543.96 €
		Fonds de concours de la commune (57mlx40€)	2 280.00 €
Total	11 823.96 €	Total	11 823.96 €

NAUSSAC-FONTANES

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS traversée de Chausseuilles	63 727.92 €	Participation du SDEE	42 485.28 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	21 242.64 €
Total	63 727.92 €	Total	63 727.92 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil coordination traversée de Chausseuilles	36 900.00 €	Participation du SDEE	24 600.00 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	12 300.00 €
Total	36 900.00 €	Total	36 900.00 €

PEYRE EN AUBRAC

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS 120 kVA Complexe Sportif à Aumont (soit 108ml)	14 718.11 €	Participation du SDEE	10 398.11 €
		Fonds de concours de la commune (108mlx40€)	4 320.00 €
Total	14 718.11 €	Total	14 718.11 €

SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS rue de la Limagnole	60 830.21 €	Participation du SDEE	40 553.47 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	20 276.74 €
Total	60 830.21 €	Total	60 830.21 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil coordination rue de la Limagnole	29 623.20 €	Participation du SDEE	19 748.80 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	9 874.40 €
Total	29 623.20 €	Total	29 623.20 €

SAINT-BONNET DE CHIRAC

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement GC-BTS Coulomb et Fournens	54 060.77 €	Participation du SDEE	36 040.51 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	18 020.26 €
Total	54 060.77 €	Total	54 060.77 €

SAINT-GERMAIN DE CALBERTE

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS réservoir des Vernets (65ml)	13 194.06 €	Participation du SDEE	12 194.06 €
		Fonds de concours de la commune (forfait extension <100ml)	1 000.00 €
Total	13 194.06 €	Total	13 194.06 €

TRÉLANS

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Montfalgoux	41 316.84 €	Participation du SDEE	27 544.56 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	13 772.28 €
Total	41 316.84 €	Total	41 316.84 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil coordination Montfalgoux	16 292.40 €	Participation du SDEE	10 861.60 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	5 430.80 €
Total	16 292.40 €	Total	16 292.40 €

CC TERRES D'APCHER MARGERIDE AUBRAC

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS zone artisanale, route du Malzieu Commune de St Chély d'Apcher	33 101.26 €	Participation du SDEE	26 205.16 €
		Fonds de concours de la communauté de communes (25% devis HT)	6 896.10 €
Total	33 101.26 €	Total	33 101.26 €

Monsieur le Président expose :

Les contraintes techniques rencontrées lors de l'exécution des travaux d'électrification désignés ci-après s'étant avérées, selon le cas, plus ou moins importantes que celles initialement évaluées, nous avons reçu de la part des entreprises chargées de la réalisation desdits travaux des décomptes présentant des montants relativement différents des devis établis.

Les fonds de concours sollicités auprès des communes concernées sont donc revus en conséquence et s'établissent désormais selon les plans de financement suivants :

SAINT-MICHEL DE DÈZE

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS le Cambon	12 083.66 €	Participation du SDEE	8 055.77 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	4 027.89 €
Total	12 083.66 €	Total	12 083.66 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil le Cambon	4 303.56 €	Participation du SDEE	2 869.04 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	1 434.52 €
Total	4 303.56 €	Total	4 303.56 €

LE COLLET DE DÈZE

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS le Cambon	14 185.17 €	Participation du SDEE	9 456.78 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	4 728.39 €
Total	14 185.17 €	Total	14 185.17 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil le Cambon	8 482.20 €	Participation du SDEE	5 654.80 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	2 827.40 €
Total	8 482.20 €	Total	8 482.20 €

Le montant cumulé des opérations présentées ci-avant s'élève à **485 908,04 € TTC**. Les participations appelées par le SDEE au titre des fonds de concours sont de 152 186,33 €, soit une prise en charge moyenne du Syndicat pour le financement de ces travaux de **près de 70%** de leur montant TTC.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

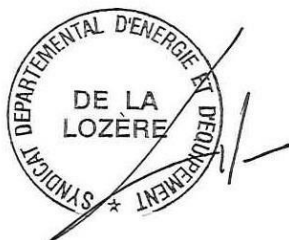
ADOPTE la proposition de Monsieur le Président ;

DEMANDE le versement des fonds de concours tels que définis ci-avant.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
René JEANJEAN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20260311-20260216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026